

## Compte rendu de séance

### Séance du 2 Juin 2016

L' an 2016 et le 2 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève  
Excusé(s) : Mme HALEUX Christiane

Absent(s) : Mme COCONNIER Sonia, M. ROBERT Elie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 27/05/2016

**Date d'affichage** : 27/05/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 03/06/2016

et publication ou notification  
du : 03/06/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 16-056 - Aménagement de parking complexe sportif - marchés
- 16-057 - Devis divers
- 16-058 - Décisions modificatives
- 16-059 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - Réhabilitation de l'ancien Poste
- 16-060 - Tarifs cantine, garderie et TAP
- 16-061 - Vitré Communauté - rapport d'activité 2015

- 16-062 - Vitré Communauté - adhésion au service commun de conseil en énergie partagé  
 16-063 - Vitré Communauté - entretien des chemins de randonnée - convention  
 16-064 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - Rénovation de la salle des sports

**16-056 - Aménagement de parking complexe sportif - marchés**

Vu la consultation selon la procédure adaptée ;  
 Vu l'analyse des offres réalisée par Monsieur Pierre SOURTY, architecte ;  
 Vu l'avis de la commission "Finances" et de la commission "Bâtiments";

**Le Conseil Municipal**

DECIDE de retenir les entreprises suivantes pour la tranche ferme uniquement :

- |                             |            |                 |
|-----------------------------|------------|-----------------|
| - Lot 1 terrassement/VRD    | PIGEON     | 102 000,00 € HT |
| - Lot 2 éclairage           | ICE        | 16 064,86 € HT  |
| - Lot 3 terrain multisports | AGORESPACE | 44 998,00 € HT  |

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

**16-057 - Devis divers**

**Le Conseil Municipal**

APPROUVE les devis suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Renforcement eau potable rues de la Jouinière et Villemenais	SIEFT	<b>1 959,73 € HT</b>
Marquage au sol	Signature	<b>1 540,80 € TTC</b>
Réalisation du parking au complexe sportif – mission SPS	Qualiconsult	<b>648,00€ TTC</b>
Rue de la Fontaine et rue de la Villemenais - pose de fourreaux pour la fibre	ERS	<b>11 562 € TTC</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		

-Barres de guidages du poste de recirculation - Sangle d'entraînement du panier dégrilleur et cales hautes et basses du panier	Véolia	<b>1 654,80 € TTC</b>
---	--------	-----------------------

A la majorité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 1)

### **16-058 - Décisions modificatives**

Vu les délibérations n°16-025 et 16-026 du 24 mars 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 (budget principal et budget assainissement collectif) ;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières indispensables à l'activité de la commune;

### **Le Conseil Municipal**

VOTE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal (vacations du Commissaire enquêteur)

article 202 + 1 500 €

article 2111-21 - 1 500 €

Budget assainissement collectif

article 671 + 500 €

article 628 - 500 €

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

### **16-059 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - Réhabilitation de l'ancien Poste**

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 400.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### **Prêt indexé sur taux fixe**

**Montant : 400.000,00 €**

**Durée de la phase de préfinancement : néant**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 0 %**

**Amortissement : Constant**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0 pb**

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

#### **16-060 - Tarifs cantine, garderie et TAP**

Considérant l'évolution du prix de revient des repas,  
Considérant la proposition de la commission « Finances »,

**Le Conseil Municipal**

FIXE les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2016:

- cantine municipale

	<b>TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017</b>
<b>enfants des classes maternelles</b>	3,15 €
<b>enfants des classes primaires</b>	3,70 €
<b>adultes enseignants bénéficiant de la participation de l'Académie</b>	5,75 €

<b>adultes enseignants ne bénéficiant pas de la participation de l'Académie</b>	6,75 €
<b>adultes non enseignants</b>	6,75 €

- garderie municipale: 0,65 € les 30 minutes.

- séance de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) du vendredi de 15h00 à 16h30: 1,95 €.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

#### **16-061 - Vitré Communauté - rapport d'activité 2015**

Après en avoir pris connaissance du rapport d'activité 2015 de Vitré Communauté,

#### **Le Conseil Municipal**

N'EMET pas d'observations sur ce rapport.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

#### **16-062 - Vitré Communauté - adhésion au service commun de conseil en énergie partagé**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-4-2;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 avril 2016,

Considérant que Vitré Communauté a créé un service de conseil en énergie partagé (CEP) en recrutant, en janvier 2013, un technicien spécialisé afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine propre par les missions suivantes :

- Réalisation du bilan énergétique complet du patrimoine communal (bâti, éclairage public,...) ;
- Accompagnement technique de la commune sur les projets de bâtiments neufs, d'amélioration du patrimoine existant, d'intégration d'énergies renouvelables et d'appui au montage des dossiers de subventions correspondants (certificats d'économies d'énergie, subventions Ademe – Région, ... ) ;

- Suivi énergétique annuel de la commune dans le temps pour pérenniser les économies ;
- Animations d'actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des élus et des services techniques.

Considérant qu'il est à présent proposé la création d'un service commun afin de pérenniser cette prestation. Les deux conditions suivantes ont été exposées à l'ensemble des communes :

- Un engagement ferme des communes volontaires, en considérant qu'un poste permanent sera créé.
- Un financement du tiers du coût de ce même poste par l'ensemble des communes volontaires par réfaction de l'attribution de compensation après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Considérant que ce service commun débutera le 1er juillet 2016 pour une durée illimitée.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

DECIDE

- d'adhérer au service commun de Conseil en Energie Partagé
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

### **16-063 - Vitré Communauté - entretien des chemins de randonnée - convention**

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté du 4 mai 2015 fixant les modalités de financement de l'entretien des sentiers de randonnée que la commune s'engage à entretenir, et la convention fixant les règles d'indemnisations de l'entretien de ces sentiers;  
Considérant que Vitré Communauté indemnise les communes qui entretiennent les tronçons appartenant à des boucles ou liaisons répertoriées dans le topoguide de Vitré Communauté et les sentiers de grandes randonnées.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

**16-064 - Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - Rénovation de la salle des sports**

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 550.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Prêt indexé sur taux fixe**

**Montant : 550.000,00 €**

**Durée de la phase de préfinancement : néant**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 0 %**

**Amortissement : Constant**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0 pb**

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures 20 minutes